

**Détecteur de foudre**

modèle 02020CA

**TABLE DES MATIÈRES**

|                                      |   |                                   |   |
|--------------------------------------|---|-----------------------------------|---|
| Instructions de déballage.....       | 2 | Alertes et messages .....         | 7 |
| Contenu de l'emballage.....          | 2 | Entretien et réparation .....     | 8 |
| Enregistrement de l'appareil.....    | 2 | Caractéristiques techniques ..... | 8 |
| Fonctions et avantages.....          | 3 | Renseignements de la FCC.....     | 8 |
| Configuration.....                   | 4 | Assistance à la clientèle .....   | 9 |
| Utilisation du détecteur de foudre.. | 5 | Garantie.....                     | 9 |
| Interférence.....                    | 6 |                                   |   |

**Des questions?** Communiquez avec l'assistance à la clientèle au (877) 221-1252 ou visitez [www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com).

**CONSERVEZ CE GUIDE POUR RÉFÉRENCE ULTÉRIEURE.**

# ACU RITE®

Félicitations pour votre nouvel appareil AcuRite. Pour vous assurer d'obtenir le maximum de votre appareil, veuillez lire l'intégralité de ce manuel et conservez-le pour référence ultérieure.

## Instructions de désemballage

Retirez la pellicule protectrice apposée sur l'écran ACL avant d'utiliser cet appareil. Trouvez la languette et décollez-la pour retirer la pellicule.

## Contenu de l'emballage

1. Détecteur de foudre avec agrafe de ceinture
2. Manuel d'instructions

### IMPORTANT

VOTRE APPAREIL DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ POUR BÉNÉFICIER DU DÉPANNAGE SOUS GARANTIE

#### ENREGISTREMENT DE L'APPAREIL

Enregistrez l'appareil en ligne pour bénéficier de la protection de la garantie d'un an

[www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com)

#### SUPPORT

Support Forum

Archived Products

▶ Register a Product

**Remarque :** En aucune circonstance le fabricant du détecteur de foudre, Chaney Instrument Co. ou la famille de compagnies Primex ne sera tenue responsable des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation ou de l'inaptitude à utiliser ce produit, y compris, sans toutefois s'y limiter, les dommages indirects, accessoires, dommages-intérêts spéciaux, exemplaires ou consécutifs qui sont expressément exonérés. Ce déni de responsabilité s'applique à tous dommages ou blessures causés par tout manquement à la performance, erreur, omission, inexactitude, interruption, suppression, défaut, délai de fonctionnement ou de transmission, virus logiciel, échec de communication, vol ou destruction ou accès non autorisé, modification ou utilisation du produit, que ce soit par rupture de contrat, comportement malveillant (y compris, sans s'y limiter, la responsabilité stricte), négligence ou toute autre cause d'action, dans toute la mesure permise par la loi. Ceci ne touche pas les droits prévus par la loi, lesquels ne sont pas exonérés. Le contenu de ce produit, y compris toutes les données sur la foudre et les données météorologiques, est fourni en l'état et sans garantie ou condition d'aucune sorte, expresse ou implicite, y compris, sans toutefois s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier. Chaney Instrument Co. et la famille de compagnies Primex ne garantissent pas que ce produit ou les données qu'il fournit seront exempts d'erreurs, d'interruptions, de virus ou d'autres éléments perturbateurs. Chaney Instrument Co. et la famille de compagnies Primex ne garantissent pas l'exactitude ou la fiabilité de toute alerte de foudroiement, des données météorologiques ou de toute autre information fournie par le produit. Chaney Instrument Co. et la famille de compagnies Primex se réservent le droit de modifier le produit ou de le retirer du marché à leur discrétion.

## Fonctions et avantages



## AVANT DU DÉTECTEUR DE Foudre

- 1. Compteur d'éclairs**  
Affiche le nombre total d'éclairs qui ont été détectés.
- 2. Affichage de l'état de l'appareil**  
Affiche l'état actuel de l'appareil et/ou des instructions.
- 3. Bouton de rétroéclairage**  
Rétroéclairage momentané (5 secondes) pour voir les données de l'écran par faible éclairage.
- 4. Bouton de marche-arrêt**  
Appuyez sur le bouton pour mettre l'appareil en marche et maintenez la pression sur le bouton pour l'éteindre.
- 5. Distance estimée d'un front orangeux**  
Se met à jour à chaque foudroiement.
- 6. Témoin de pile faible**

- 7. Témoin de foudroiement**  
Indique qu'un éclair s'est produit dans un rayon de 40 km (25 mi).
- 8. Témoin lumineux rouge à DEL de foudroiement**  
Indique qu'un éclair s'est produit dans un rayon de 40 km (25 mi).

## ARRIÈRE DU DÉTECTEUR DE Foudre

- 9. Bouton miles/km**  
Appuyez sur le bouton pour sélectionner les unités de distance.
- 10. Bouton english/français**  
Appuyez sur le bouton pour sélectionner la langue.
- 11. Compartiment des piles**
- 12. Agrafe de ceinture**
- 13. Couverture du compartiment des piles**

## Installation ou remplacement des piles

AcuRite recommande d'utiliser des piles alcalines ou au lithium de haute qualité pour une performance optimale de l'appareil. L'utilisation de piles haute capacité ou rechargeables n'est pas recommandée.

1. Retirez l'agrafe de ceinture.
2. Remettez le couvercle du compartiment des piles.
3. Insérez deux piles AAA dans le compartiment des piles, comme illustré. Respectez le diagramme de polarité (+/-) du compartiment des piles.
4. Replacez le couvercle du compartiment des piles.
5. Remettez l'agrafe de ceinture.

### 1 Retirez l'agrafe de ceinture.

**A** Tirez le taquet vers le HAUT pour libérer l'agrafe de ceinture

**B** Glissez l'agrafe pour la retirer



### 2 Remettez le couvercle du compartiment des piles



### 3 Installation des piles 2 piles AAA



## Sélection des unités de distance en kilomètres ou milles

Pour sélectionner les kilomètres ou les milles, appuyez sur le bouton « miles/km » situé dans le compartiment des piles.

## Sélection de la langue (anglais ou français)

Pour sélectionner la langue, appuyez sur le bouton « english/français » dans le compartiment des piles.



### VEUILLEZ ÉLIMINER LES PILES USAGÉES OU DÉFECTUEUSES D'UNE MANIÈRE ÉCOLOGIQUE ET CONFORMÉMENT AUX LOIS ET RÈGLEMENTS LOCAUX.

CONSEILS DE SÉCURITÉ CONCERNANT LES PILES : Nettoyez les bornes des piles ainsi que celles de l'appareil avant d'installer les piles. Retirez les piles de l'appareil s'il n'est pas utilisé pendant une période prolongée. Respectez le diagramme de polarité (+/-) du compartiment des piles. Retirez rapidement les piles usées de l'appareil. Mettez correctement au rebut les piles usagées. Seules les piles du même type ou d'un type équivalent sont recommandées. N'incinerez PAS les piles. Ne mettez pas les piles au rebut en les jetant dans un feu; elles pourraient exploser ou fuir. NE mélangez PAS les piles neuves et usagées ou des piles de types différents (alcaline/standard). N'utilisez PAS des piles rechargeables. NE rechargez PAS des piles non rechargeables. NE court-circuitiez PAS les bornes d'alimentation.

## Utilisation du détecteur de foudre

### Mise en marche/arrêt

Appuyez sur le bouton «  » pour allumer l'appareil. Le détecteur affichera « ATTENDRE » pendant qu'il s'étalonne automatiquement. Une fois étalonné, l'écran affichera « ÉCOUTE.. », indiquant qu'il est prêt à l'emploi. Appuyez sur le bouton «  » pendant trois secondes pour éteindre le détecteur.

### Modes intérieur et extérieur

Le mode extérieur est le réglage par défaut. Le mode intérieur optimise la performance du détecteur pour un usage intérieur en le rendant moins sensible à l'interférence. Pour sélectionner le mode intérieur, appuyez sur les boutons «  » et «  » pendant deux secondes jusqu'à ce que vous entendiez un bip. L'écran affichera « INTÉRIEUR ». Lorsque le détecteur est éteint, il reprendra son réglage par défaut, soit le mode extérieur.

### Foudroiemnt détecté

L'appareil détecte les éclairs nuage-nuage, nuage-sol et intranuages. Lorsqu'un éclair a été détecté, l'appareil émet deux bips et le témoin lumineux rouge clignote. L'écran indique « ÉCLAIRS DÉTECTÉ! » et le compteur affiche le nombre d'éclairs détectés. Le détecteur estime la distance jusqu'au front orageux produisant les éclairs. Le détecteur émet une alerte et clignote toutes les cinq secondes jusqu'à ce qu'aucun éclair n'ait été détecté pendant 30 minutes. Après 30 minutes d'inactivité, le détecteur retournera à son état par défaut, soit « ÉCOUTE.. ». Le compteur se remet à zéro lorsque l'appareil est éteint.

### Fausse détection

Ce détecteur est doté d'une technologie de pointe qui fait la distinction entre le foudroiemnt et l'interférence; toutefois, dans de rares cas, le détecteur peut « faussement détecter » des éclairs en raison d'une interférence. Dans ces situations, vérifiez qu'aucun éclair ne se produit à l'endroit où vous trouvez et relocalisez le détecteur. Si les fausses détections persistent, identifiez la source d'interférence et relocalisez-la ou déplacez le détecteur.

### Mise en sourdine des alertes audio

Les alertes audio (bips) sont activées par défaut chaque fois que l'appareil est allumé. Les alertes audio peuvent être temporairement mises en sourdine pour une période allant jusqu'à 60 minutes. Pour mettre temporairement en sourdine les alertes audio, appuyez sur le bouton «  » pendant cinq secondes. L'appareil affichera « SOURDINE ». Les alertes visuelles du témoin à DEL et les messages à l'écran resteront actifs même si les alertes audio ont été mises en sourdine. Lorsque l'appareil détecte un éclair alors que les alertes audio ont été mises en sourdine, l'appareil affichera le message « ÉCLAIRS DÉTECTÉ! SOURDINE », le témoin de foudroiemnt/témoin à DEL clignotant, le compte d'éclairs mis à jour et la distance estimée au front orageux mise à jour.

L'appareil réactivera les alertes audio après 60 minutes ou après que vous les ayez réactivées manuellement. Pour réactiver les alertes audio, appuyez sur le bouton «  » pendant cinq secondes. L'appareil affichera « SON ACTIVE ».

## Interférence

Le détecteur est doté de capacités améliorées de rejet d'interférence afin de prévenir la fausse détection d'éclairs. Lorsque le détecteur ne peut pas détecter d'éclairs en raison d'une interférence par un équipement à proximité, le détecteur émet un seul bip et affiche « PAS DE DÉTECTION...SVP...REPLACER ».

Servez-vous du détecteur à une distance d'au moins 0,9 mètre (3 pi) des sources d'interférence, notamment :

- les moteurs électriques (moteur d'essuie-glace ou de ventilateur dans les véhicules, disques durs et moteurs de disque optique sur votre PC et équipement audiovisuel, pompes de puits, pompes de puisard);
- moniteurs TRC (moniteurs d'ordinateur, écrans de télé);
- appareils d'éclairage fluorescent (allumés ou éteints);
- fours à micro-ondes (en cours d'utilisation);
- ordinateurs et téléphones mobiles.

**AVERTISSEMENT :** Mettez-vous à l'abri IMMÉDIATEMENT si des éclairs sont présents, qu'ils aient ou non été détectés par le détecteur de foudre. Si vous êtes préoccupé par les éclairs, prenez toutes les mesures de précaution nécessaires pour protéger votre famille et vous. NE vous fiez PAS à ce détecteur de foudre comme unique source d'avertissement au sujet d'éclairs potentiellement mortels ou d'autres conditions météorologiques violentes.

## Alertes et messages

| Texte affiché                                | Alertes   | Message   |
|--|---|---|
| <b>ÉCLAIRS DÉTECTÉ!</b>                      | 2 bips et clignotement du témoin  | Un éclair a été détecté dans un rayon de 40 km (25 mi)  |
| <b>INTÉRIEUR</b>                             | Aucune  | Confirme que le détecteur est réglé pour fonctionner à l'intérieur  |
| <b>ÉCOUTE..</b>                              | Aucune  | Le détecteur est prêt à l'emploi  |
| <b>PILE DÉCH</b>                             | l'icône  et 1 bip/minute | Remplacez les piles   |
| <b>SO</b>                                    | Aucune  | Des éclairs sont détectés au-delà d'un rayon de 40 km (25 mi)   |
| <b>ATTENDRE</b>                              | Aucune  | Le détecteur est en train de s'étalonner automatiquement  |
| <b>PAS DE... DÉTECTION... SVP...REPLACER</b> | 1 bip   | Une interférence a été détectée, utilisez le détecteur à un autre endroit   |
| <b>SOURDINE</b>                              | Aucune  | Les alertes audio ont été temporairement mises en sourdine. Appuyez sur le bouton «  » pendant cinq secondes pour réactiver les alertes audio. |

## Dépannage

|   |  |
|---|--|
| <b>PAS DE...DÉTECTION... SVP...REPLACER</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relocalisez le détecteur.</li> <li>• Assurez-vous que le détecteur a été placé à au moins 0,9 mètre (3 pi) des appareils électroniques qui peuvent causer une interférence (voir la page 6).</li> </ul> |
| <b>L'écran d'affichage ne fonctionne pasv</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifiez que les piles sont correctement installées. Il est possible que les piles doivent être remplacées.</li> </ul>  |
| <b>Le détecteur émet des bips</b>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revoyez le tableau des alertes et messages ci-dessus pour déterminer la raison pour laquelle le détecteur émet des bips.</li> </ul>   |

**Si votre appareil AcuRite ne fonctionne pas correctement après avoir essayé les solutions de dépannage, visitez [www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com) ou appelez au (877) 221-1252 pour obtenir de l'aide.**

## Entretien

Le détecteur est résistant aux intempéries. Il n'a pas été prévu pour l'exposition directe aux précipitations de pluie. Nettoyez-le avec un chiffon doux légèrement humecté. N'utilisez pas de nettoyeurs caustiques ou abrasifs.

## Caractéristiques techniques

|   |   |
|---|---|
| <b>TEMPÉRATURE DE SERVICE</b>               | 0 °C à 60 °C; 32 °F à 140 °F  |
| <b>PLAGE DE DÉTECTION DE FOUDDROIEMENT*</b> | 1,6 à 40 km / 1 à 25 mi   |
| <b>COMPTEUR D'ÉCLAIRS</b>                   | Compte jusqu'à 199 éclairs (éteignez l'appareil pour remettre le compteur à zéro) |
| <b>TONALITÉ AUDIBLE</b>                     | 70 décibels   |
| <b>ALIMENTATION</b>                         | 2 piles alcalines AAA (non incluses)  |
| <b>VIE UTILE PRÉVUE DES PILES</b>           | 8 à 10 mois - sur la base d'une moyenne de trois éclairs détectés par jour        |

\* Pour sélectionner entre les kilomètres ou les milles, appuyez sur bouton « miles/km » situé dans le compartiment des piles.

## Renseignements de la FCC

Cet appareil est conforme à l'article 1.5 des règlements de la FCC.

Son fonctionnement est assujéti aux deux conditions suivantes :

1- cet appareil NE doit PAS causer d'interférence nuisible, et

2- cet appareil doit accepter toutes les interférences reçues, incluant les interférences pouvant causer un fonctionnement incorrect.

Cet appareil a été testé et déclaré conforme aux normes sur les appareils numériques de classe B, conformément à l'article 1.5 des règlements de la FCC. Ces normes sont conçues pour offrir une protection raisonnable contre l'interférence nuisible pour une installation résidentielle. Cet appareil génère, utilise et peut émettre de l'énergie en radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé selon les instructions, peut causer de l'interférence nuisible aux communications radio. Par contre, rien ne garantit que de l'interférence ne peut se produire pour une installation en particulier. Si cet appareil cause de l'interférence nuisant à la réception radio ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en mettant l'appareil sous et hors tension, l'utilisateur est invité à tenter de corriger l'interférence en utilisant l'une des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice.
- Augmenter la distance entre l'appareil et le récepteur.
- Brancher l'appareil dans une prise connectée à un circuit différent de celui sur lequel est branché le récepteur.
- Consulter le revendeur ou un technicien expérimenté en radiotélévision pour obtenir de l'aide.

REMARQUE : Le fabricant n'est pas responsable de l'interférence des signaux radio ou télévisuels causée par des modifications non autorisées de cet appareil.

De telles modifications pourraient annuler l'autorisation de l'utilisateur d'utiliser cet appareil.

Le présent appareil est conforme au cahier des charges sur les normes radioélectriques (CNR) d'Industrie Canada pour les appareils radio exempts de licence.

L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes: (1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage, et (2) l'utilisateur de l'appareil doit accepter toute interférence radioélectrique radioélectrique, même si l'interférence est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

## Assistance à la clientèle

L'assistance à la clientèle d'AcuRite vise à vous fournir le meilleur service de sa catégorie. Pour **obtenir de l'aide**, veuillez avoir en main le numéro du modèle de cet appareil et contactez-nous de l'une des deux manières suivantes :



(877) 221-1252

Une assistance en tout temps sur [www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com)

- ▶ Vidéos d'installation
- ▶ Enregistrement de votre appareil
- ▶ Manuels d'instructions
- ▶ Forum d'assistance aux utilisateurs
- ▶ Pièces de rechange
- ▶ Communication de commentaires et d'idées

## IMPORTANT

VOTRE APPAREIL DOIT ÊTRE ENREGISTRÉ POUR BÉNÉFICIER DU DÉPANNAGE SOUS GARANTIE

### ENREGISTREMENT DE L'APPAREIL

Enregistrez l'appareil en ligne pour bénéficier de la protection de la garantie d'un an

[www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com)

### SUPPORT

Support Forum

Archived Products

▶ Register a Product

## Garantie limitée d'un an

Chez AcuRite, nous sommes fiers de notre engagement à offrir une technologie de qualité. Chaney Instrument Company garantit tous ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'installation et d'utilisation pendant une période d'un an à compter de la date d'achat.

Nous vous recommandons de nous visiter sur [www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com), la manière la plus rapide d'enregistrer votre appareil. Par contre, l'enregistrement de votre appareil n'élimine pas la nécessité de conserver votre preuve d'achat originale pour profiter des avantages de la garantie.

Chaney Instrument Company garantit tous ses produits contre tout défaut de matériaux et de fabrication dans des conditions normales d'installation et d'utilisation pendant une période d'un an à compter de la date d'achat. L'unique recours en vertu de cette garantie limitée est la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses. Si un produit, utilisé et entretenu conformément aux instructions qui l'accompagnent, s'avère défectueux dans un délai d'UN AN à compter de la date d'achat, Chaney se réserve le droit, après avoir examiné le produit, de réparer ou de remplacer celui-ci, à sa seule discrétion. Dans tous les cas, les frais et coûts de transport des produits retournés sont à la charge du client. Chaney, par la présente, décline toute responsabilité en matière de frais et coûts de transport. Cette garantie exclut l'usure normale et devient caduque si l'appareil est endommagé (y compris par une catastrophe naturelle) à la suite d'un transport, d'une installation non-conforme, d'une modification sans autorisation, d'une utilisation

incorrecte ou abusive ou de réparations faites par des techniciens non autorisés par Chaney.

La garantie décrite ci-dessus remplace et exclut toutes les autres garanties de quelque nature que ce soit, explicites ou implicites, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier. Chaney ne sera pas tenue responsable des dommages directs ou indirects ni des dommages matériels résultant d'une violation de cette garantie. Certains états ou certaines provinces ne permettent pas de restriction ou d'exemption sur les dommages directs ou indirects de sorte que ces restrictions ou exemptions pourraient ne pas être applicables à votre cas. Chaney ne sera pas non plus tenue responsable des blessures liées à l'utilisation de ses produits dans les limites prévues par la loi. En acceptant les produits ou équipements Chaney, le client assume toute la responsabilité des conséquences découlant d'une utilisation impropre ou abusive. Aucune personne, société ni entreprise n'est autorisée par Chaney à assumer à sa place aucune autre responsabilité liée à la vente de ses produits. De plus, aucune personne, société ni entreprise n'est autorisée à modifier les conditions de ce paragraphe, et du paragraphe précédent, à moins que cela ne soit effectué par écrit et signé par une personne dûment autorisée par Chaney. Cette garantie vous procure des droits légaux précis. Il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient selon l'état ou la province.

Pour toute réparation pendant la période de la garantie :

Chaney Instrument Co.  
965 Wells St., Lake Geneva, WI 53147

# ACU>RITE®



Stations  
météorologiques



Température  
et humidité



Radio d'alertes  
météo



Thermomètres  
et minuteriers  
de cuisine



Horloges

*C'est plus que précis, c'est ACU>RITE.*

AcuRite offre une grande variété d'instruments de précision conçus pour vous offrir l'information dont vous avez besoin pour planifier votre journée en toute confiance<sup>MC</sup>.

[www.AcuRite.com](http://www.AcuRite.com)

©Chaney Instrument Co. Tous droits réservés. AcuRite est une marque de commerce déposée de Chaney Instrument Co., Lake Geneva, WI 53147. Les autres marques de commerce et droits d'auteur sont la propriété de leur propriétaire respectif. AcuRite utilise une technologie brevetée. Visitez [www.AcuRite.com/patents](http://www.AcuRite.com/patents) pour plus de détails.